

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

**Séance n° 4 du 14 décembre 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi quatorze décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

**Présents** : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

**Absents** : Georges DEMANET, représenté par Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

**Secrétaire** : Gérard VIEUBLED.

❖ *Délibération n° CM..30-2023*

**CESSION FONCIERE .. VANHOOREN**

---

Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition d'achat d'une parcelle de terre, propriété communale, faite par Monsieur VANHOOREN Nicolas domicilié Chemin du Bosquet à SAINT MARTIN LE NOEUD 60000 ;

Vu l'avis favorable unanime de la Commission plénière du 4 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

◆ DECIDE de la cession amiable en l'état, d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI. numéro 22 au lieu-dit « Le Champ Marteau » qui représente un appendice de 60a.89ca sur la surface totale.

Envoyé en préfecture le 16/12/2023

Reçu en préfecture le 16/12/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20231214-30\_2023-DE

SLOW

- ◆ FIXE le prix de vente à 4 000,00 €uros (quatre mille €uros), auquel s'ajouteront les frais et honoraires du Notaire ;
- ◆ AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer l'acte, et lui donne tout pouvoir pour les autres documents contractuels.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 décembre 2023.

Gérard VIEUBLED, Secrétaire